

Christian LIMAGNE
Architecte

Saint-Paul, le 16 juillet 2013

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique pour la réalisation de la
Nouvelle route du littoral
Hôtel de Ville de Ville de La Possession
97419 LA POSSESSION

Objet : Enquête Publique portant sur le projet de demande de concession du domaine public maritime en vue de la réalisation de la Nouvelle route du littoral

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le domaine Public Maritime est inaliénable. Il est un bien commun qui doit être préservé.

La Région Réunion n'a toujours pas fait la démonstration qu'une liaison sécurisée entre les communes de la Possession et de Saint Denis ne pouvait être réalisée par voie terrestre.

J'avais personnellement remis à votre prédécesseur lors de l'enquête Publique réalisée en novembre 2011 sur la modification des PLU concernés un avis négatif sur ce projet par voie maritime. Celui-ci se confirme être de plus en plus inapproprié à la problématique des déplacements entre le nord et l'ouest de notre île. Il me semble que la route du littoral existe déjà et qu'il s'agit simplement de l'entretenir et d'envisager une autre alternative. Son simple déplacement en mer soulève de très nombreuses questions non résolues notamment de coût de réalisation et de maintenance, de destruction des fonds marins et cette solution ne fera que déplacer en mer les embouteillages actuels. Le projet de viaduc ne résout pas les difficultés de déplacement déjà exposées lors du grand débat Public organisé par la Région en 2004. La Réalisation de cette Nouvelle Route du Littoral serait surtout un échec collectif Historique, une occasion manquée de ne pas réaliser cette liaison autrement par voie terrestre et en diversifiant les modes de transport. A titre de comparaison, les 24 km de la Route des Tamarins ont coûté environ 1,1 Milliard d'Euros dépassements budgétaires compris (75% de plus value sur le prix annoncé en 2000). Celle Route comporte plusieurs ouvrages d'art exceptionnels. Son coût moyen au kilomètre a donc été de 45 millions. La nouvelle route du Littoral du Littoral est déjà annoncée à plus de 106 millions d'euros par kilomètres (15km) sans compter les dépassements prévisibles et inévitables et son coût de maintenance. Cela devrait rendre à l'évidence l'urgente nécessité d'étudier une solution terrestre à moyenne altitude.

Vous trouverez ci-joint :

- la lettre que j'avais adressée au commissaire enquêteur lors de l'enquête Publique de novembre 2011, mon avis étant globalement resté inchangé,
- des propositions de tracé par voie terrestre qui l'accompagnaient et qui n'ont toujours pas été étudiées,
- le travail collectif d'un groupe d'architectes réunis par l'Ordre des architectes courant 2011 démontrant que les fondements de la décision qui ont conduit la Région à étudier une solution par voie maritime sont très discutables tant sur le plan des coûts que de la sécurité, et de l'environnement. La réponse aux problèmes de déplacement entre l'ouest et l'est de l'île ne sera toujours pas, apportée par ce projet.

D'autres contributions ne manqueront redire à la Région, par votre intermédiaire, qu'il est urgent de stopper la gabegie en cours et d'étudier d'autres solutions.

Je rappelle pour mémoire, que sur notre île avaient été réalisés vers 1880, trois tunnels pour faire passer un chemin de fer sous la Montagne (abandonnés en 1976). Cela ne serait t'il plus possible d'en construire d'autres aujourd'hui avec tous les moyens technologiques modernes dont nous disposons désormais ?!!! Nous attendons impatiemment une autre réponse à un vrai problème et me tiens à votre disposition pour toute explication que vous jugerez utile.



Christian LIMAGNE
Architecte-Urbaniste
Tél : 0692 65 85 45

Architecte Diplômé par le Gouvernement - Urbaniste

44, rue du Commerce - 97460 SAINT-PAUL (Réunion)
Tél. : 0 262 45 57 26 - Télécopie : 0 262 45 79 46
e-mail : ch.limagne.architecte@wanadoo.fr